

La préfète de l'Allier
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Deux-Chaises et Le Theil

Par arrêté préfectoral n° 2444/2022 du 15 novembre 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 37 jours, est prescrite du **jeudi 8 décembre 2022 jusqu'au vendredi 13 janvier 2023 inclus**.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions, ou un refus.

Les communes concernées par cette enquête sont : Deux-Chaises, Le Theil, Saint-Sornin, Rocles, Tronget, Cressanges, Treban, Laféline, Fleuriel, Voussac, Le Montet, Sazeret et Saint-Marcel-en-Murat.

L'enquête sera conduite par une commission composée des commissaires enquêteurs suivants :

- M. Yves HARCILLON, ingénieur des techniques des eaux et forêts en retraite, en qualité de président,
- Mme Marie-Odile LALOI, chargée des affaires domaniales à Voies Navigables de France, en retraite,
- et M. Francis VANPOPERINGHE, retraité de la gendarmerie de l'air, en tant que membres titulaires.

Les sièges de l'enquête sont fixés aux mairies de Deux-Chaises et Le Theil.

Le dossier d'enquête mis à disposition du public comprend notamment une étude d'impact relative au projet, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Le dossier d'enquête publique sera consultable, pendant la durée de l'enquête :

- sur support papier ou numérique dans les mairies susvisées, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public
- sur le site internet de la préfecture de l'Allier (www.allier.gouv.fr)
- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête :
<https://www.registre-dematerialise.fr/4312>

Le public pourra formuler ses observations et propositions à partir du jeudi 8 décembre 2022 à 9 heures jusqu'au vendredi 13 janvier 2023, à 17 heures :

- sur les registres ouverts à cet effet dans les 13 mairies lieux d'enquête précitées et tenus à la disposition du public aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- sur un registre dématérialisé accessible sur internet en utilisant le lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4312> (ce lien est également disponible sur le site : **www.allier.gouv.fr** > Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques en cours) ;

- par voie électronique à l'adresse suivante : **enquete-publique-4312@registre-dematerialise.fr** ;
- par courrier adressé au président de la commission d'enquête à l'adresse de l'une des deux mairies sièges de l'enquête : mairie de Deux-Chaises OU mairie de Le Theil.

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir les observations orales ou écrites, aux lieux, dates et horaires suivants :

- à la mairie de Deux-Chaises : - Jeudi 8 décembre 2022, de 9 h à 12 h (ouverture de l'enquête)
- Vendredi 23 décembre 2022, de 10 h à 12 h
- à la mairie de Le Theil : - Lundi 19 décembre 2022, de 10 h à 12 h
- Vendredi 13 janvier 2023, de 15 h 30 à 17 h (clôture de l'enquête)
- à la mairie de Laféline : - Vendredi 13 janvier 2023, de 9 h à 11 h
- à la mairie de Rocles : - Mercredi 14 décembre 2022, de 10 h à 12 h
- à la mairie de Saint-Sornin : - Mercredi 14 décembre 2022, de 14 h à 16 h
- à la mairie de Voussac : - Vendredi 16 décembre 2022, de 10 h à 12 h
- à la mairie de Fleuriet : - Vendredi 16 décembre 2022, de 14 h à 16 h
- à la mairie de Sazeret : - Mardi 20 décembre 2022, de 10 h à 12 h
- à la mairie de Saint-Marcel-en-Murat : - Mardi 20 décembre 2022, de 14 h à 16 h
- à la mairie de Tronget : - Jeudi 22 décembre 2022, de 10 h à 12 h
- à la mairie de Le Montet : - Jeudi 22 décembre 2022, de 15 h à 17 h
- à la mairie de Treban : - Lundi 9 janvier 2023, de 10 h à 12 h
- à la mairie de Cressanges : - Lundi 9 janvier 2023, de 14 h à 16 h

Les observations formulées par voie postale seront annexées aux registres d'enquête tenus à disposition aux sièges de l'enquête en mairies de Deux-Chaises et Le Theil. Les observations adressées par voie électronique seront publiées et consultables sur le site susvisé.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, en mairies de Deux-Chaises, Le Theil, Saint-Sornin, Rocles, Tronget, Cressanges, Treban, Laféline, Fleuriet, Voussac, Le Montet, Sazeret et Saint-Marcel-en-Murat, et sur internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de :

SARL BORALEX DEUX-CHAISES ET LE THEIL
71 rue Jean Jaurès
62575 BLENDÉCQUES

- Cyril DARNIS, société Soleil du Midi Développement
06 79 06 63 90
cyril.darnis@soleildumidi.fr

- Camille IMBERT, société BORALEX
camille.imbert@boralex.com